



Québec, le 8 décembre 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Article 102 du Code d'éthique et de déontologie des membres de
l'Assemblée nationale**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne daté du 6 décembre 2020, rapport qui vous a également été transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Je vous informe par la présente que je ne me prévaudrai pas des dispositions de l'article 102 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* me permettant de répondre, dans les cinq jours de séance suivant le dépôt du rapport, en faisant une déclaration à l'Assemblée au cours de la période des affaires courantes réservée aux interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.


Pierre Fitzgibbon